

Assises de la Prévention

Rencontre du mardi 17 janvier 2023 - Jambes

Chantier 2 - Comment optimiser le « circuit » de la prévention ?

Présents :

1. Ayoub Soufiane	AMO VISA JEUNES de la Cité de l'Enfance - ISPPC	Présent
2. Becquevort Isabelle	Service général de la prévention	Présente
3. Bembassat Jessica	Service général de la prévention	Excusée
4. Bernaz Oleg	Rta	Excusée
5. Boukaftane Amina	Cité de l'Enfance	Présente
6. Buisseret Maurice	AMO point Jeune Luxembourg	Présent
7. Cornet David	AGAJ - Inspection pédagogique	Excusé
8. Dal Cero Corinne	AMOSA	Présente
9. Degbomont Maxime	AMO Oxyjeunes-Verviers	Présent
10. Demortier Christine	Service de prévention Liège	Présente
11. Detry Sophie	Service Prévention Luxembourg - division Marche	Présente
12. Fairier Eric	Abaka	Excusé
13. Ferreira Marum Pedro	AGAJ – Directeur général adjoint de la Prévention	Excusé
14. Gérard André	service de la prévention AJ - Liege/Verviers	Excusé
15. Giannoni Marco	SOS Jeunes - Quartier Libre AMO	Excusé
16. Henuzet Roselyne	Direction Prévention Namur-Dinant	Excusée
17. Laqdim Solayman	service de la prévention (Liège/Huy/Verviers)	Présent
18. Lekeuche Daphnée	service prévention BW	Présente
19. Lentz Christelle	service de prévention de l'aide à la jeunesse	Présente
20. Moury Benoit	amo Transit	Présent
21. Parthoens Christophe	AMO Reliance	Présent
22. Renard Philippe	AMO Carrefour J Wavre	Présent
23. Tyri Véronique	Service de Prévention Liège/Huy/Verviers	Présente
24. Vallet Jean baptiste	Solidarité ASBL	Excusé
25. Vandenbroucke Elodie	AGAJ – Cellule communication	Excusée

Madame Corinne Dal Cero – Directrice de l'AMO AMOSA et co-présidente du CP de Tournai et Monsieur Solayman Laqdim, Chargé de prévention du Service de Prévention de Liège/Huy/Verviers, co-présidents de ce chantier présentent leurs meilleurs vœux aux membres et les remercient vivement pour leur investissement dans ce long processus et ce chantier qui se termine.

1) Approbation du PV du 13 décembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Validation des propositions formulées en recommandations

Les co-présidents soulignent que les recommandations présentées ce jour sont provisoires et sont une compilation de ce que les membres ont formulé lors des 3 réunions précédentes, mais également quelques propositions (minimes) soulevées par un groupe de travail qui s'était réuni avant les Assises et enfin, d'autres propositions ressorties de l'atelier qui s'est organisé lors des Assises de la prévention le 13 mai dernier à Bruxelles.

L'idée des recommandations a pour objectif d'améliorer/de développer davantage la politique de prévention définie dans le livre premier et d'en favoriser son action (progresser sur cet aspect aurait l'avantage de ...) ? La synthèse de nos différents échanges permet de déterminer des lignes directrices en matière de recommandations.

Détermination finale des lignes directrices en matière de recommandations

1) Propositions relatives aux Conseils de prévention

- Il est important de mettre en place un dispositif ou une procédure permettant d'améliorer la transmission d'informations entre les Conseils de prévention. Par exemple en envisageant des rencontres à échéance régulière entre les différents co-présidents.
- Il est également important d'intensifier les ponts entre les SAJ/SPJ et les services de prévention notamment pour cartographier la ventilation des situations individuelles sur le territoire de la division (rôle de l'agent de liaison). Celle-ci aurait l'intérêt d'apporter un éclairage intéressant lors de la rédaction du diagnostic social pour mettre en évidence les zones de vulnérabilité. Les membres du groupe tiennent à rappeler que ce n'est pas le travail de la prévention à lui seul qui va désengorger significativement les situations au sein des SAJ/SPJ.
- Il faudrait amplifier l'articulation entre les agents de liaison (SAJ/SPJ), le service de prévention et les autres acteurs présents au sein du CP.
- Il est proposé qu'un budget soit spécifiquement alloué à tous les CP pour que chaque division puisse développer simultanément une action sur une thématique/projet commun. Cette initiative augmenterait la visibilité du secteur.
- La rédaction tous les 3 ans d'un DS est *très contraignante*. Il est proposé de procéder à une actualisation permanente des faits sociaux plutôt qu'à une réécriture de celui-ci après 3 ans.
- Il est proposé de simplifier la circulaire AMO relative à son diagnostic social afin de davantage se focaliser sur les constats de terrain. Il faudrait définir une trame commune qui emploie les mêmes concepts théoriques. Il serait également intéressant de faire une économie d'échelle sur l'apport théorique. Il est proposé que le service général de la prévention procède en amont à une analyse de certains phénomènes qui serait commune à tout le monde et qui éviterait que le travail soit effectué par les 87 AMO. Une carte mentale, accessible à tous, permettant d'aller chercher cette documentation facilement, pourrait être une piste.
- Les réunions mensuelles du CP s'additionnent à celles d'autres instances et aboutissent souvent à une démobilisation ou à une participation passive. Il est proposé d'espacer les réunions des CP et de mettre en place des commissions de travail spécifiques en fonction des besoins du territoire (CPAS, autonomie, justice, petite enfance, ...). Cela offre l'avantage de ne pas mobiliser tout le monde et de travailler sur des projets concrets. Les commissions doivent se baser sur les constats du DS, faire le cadastre des réponses qui existent déjà au niveau local et proposer une action coordonnée pour répondre à la problématique étudiée.
- Le CP doit être une instance qui doit davantage adopter un positionnement politique (au sens noble du terme) notamment au niveau de l'interpellation. Ces interpellations doivent prendre en considération les autres modes d'interpellations (collectif AMO, avis CCAJ, rapport DGDE, ...) et être en interaction permanente avec le collège de prévention.

- Le CP devrait être davantage une caisse de résonance pour amplifier le maillage institutionnel et permettre une synergie forte au niveau de l'inter-sectorialité.
- Il est proposé d'élargir la composition des membres du CCPAJ afin que des représentants des CP puissent participer aux travaux comme cela était le cas auparavant.
- Il est important de procéder à une évaluation du fonctionnement des CP par les membres du CP eux-mêmes pour dégager des pistes permettant d'améliorer son fonctionnement et son action.
- Accorder un subside ou des moyens humains (un communicant par exemple) aux CP pour qu'ils puissent amplifier la communication et la visibilité des actions menées par les services.
- Chaque CP devrait avoir une page Facebook et un site internet.
- Il serait intéressant que chaque représentant du CP puisse faire un retour lorsqu'un changement important s'opère dans son secteur.
- Lorsqu'il y a des séances d'informations ou des présentations, il est proposé d'inviter à une séance commune les membres suppléants et effectifs ainsi que les équipes des services représentés au sein du CP. Lorsque la présentation concerne plusieurs divisions, il y aurait lieu d'organiser des séances communes aux trois divisions.

2) Propositions par rapport au Collège de prévention

- Pas assez de retour du collège vers les CP. Au niveau de la transmission d'information, il serait intéressant que les membres du Collège de prévention disposent d'une note synthétique reprenant les points d'attention importants (pv décisionnel) qui pourrait être diffusée largement et facilement.
- Il est proposé qu'aux moments clés, l'administration centrale puisse faire le point sur l'état d'avancement des travaux du collège aux CP.
- Mettre en place des bilatérales à partir du collège de prévention pour amplifier les collaborations entre 2 administrations (culture/AJ, AJ/sport,...). Cela permettrait de pérenniser certains dispositifs ou initiatives probantes ou encore d'aboutir à la conclusion de protocoles.
- Il est proposé que le collège puisse interpellier les CP sur une thématique spécifique afin que celle-ci puisse être éventuellement abordée à un niveau supra local.

3) Services de prévention

- Avoir une vraie réflexion, à l'instar du protocole 443, permettant de définir les normes d'encadrement au niveau des services de prévention. Créer des postes intermédiaires d'adjoints pour les chargés de prévention (3 division pour 1 chargé c'est beaucoup → difficile pour la gestion des projets). Il serait peut-être opportun de s'inspirer de la manière dont les Directeurs de Zones de l'enseignement couvrent le territoire de la FWB (par exemple, un DZ pour Liège et un DZ pour Huy et Verviers).
- S'assurer qu'il y a bien au moins un chargé de prévention sur chaque arrondissement. Leur absence déforce la politique de prévention. Il faut renforcer la mobilité au niveau de l'administration et modifier l'arrêté de création des chargés de prévention qui est beaucoup

trop restrictif. Il faudrait également qu'il y ait une réserve de recrutement pour accélérer les remplacements éventuels.

- Il est proposé que le service de prévention joue un rôle dans la transmission d'informations pertinentes aux services représentés au sein des CP mais sans inonder les boîtes mails ou via un support numérique accessible à tous.
- Il serait également intéressant que les agents de prévention puissent davantage développer leur expertise des faits sociaux et être des personnes ressources pour les opérateurs notamment pour les alimenter sur des thématiques générales, pour récolter des données théoriques ou des indicateurs pertinents ou pour donner de la visibilité aux projets. A cet effet, il est important que les agents de prévention puissent s'inscrire dans un processus de formation continue.
- Il faudrait harmoniser le rôle des chargés de prévention.

4) Autres propositions

- Idéalement il faudrait tendre vers un décret spécifique et transversal de la prévention en Communauté française dans lequel chaque département aurait un rôle à jouer. Un décret commun pourrait être proposé en définissant les objectifs communs, les moyens qui y seront mis et comment l'évaluer.
- Désigner des personnes de référence prévention dans chaque département de la FWB ou au moins des relais facilitateurs. Cela permettrait de mettre en place de belles synergies.